



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00528

Numéro SIREN : 522 138 197

Nom ou dénomination : 2R SECURITE PRIVEE

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2014 sous le numéro de dépôt 2478

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

2R SECURITE PRIVEE

580 rue Lavoisier
01960 Péronnas

V/REF :

N/REF : 2010 B 528 / 2014-A-2478

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 12/05/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 02/04/2014
- Dissolution

Concernant la société

2R SECURITE PRIVEE
Société par actions simplifiée
580 rue Lavoisier
01960 Péronnas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2478 le 12/05/2014

R.C.S. BOURG EN BRESSE 522 138 197 (2010 B 528)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 12/05/2014,

Les greffiers



2R SECURITE PRIVEE
Société par actions simplifiées au capital de 1.500 euros
Siège social : 580 rue Lavoisier – 01960 PERONNAS
522 138 197 R.C.S BOURG EN BRESSE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE
DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze
Le 2 avril,
A 15h30

Les associés de la société 2R SECURITE PRIVEE société par actions simplifiées au capital de 1.500 €, ayant son siège 580 rue Lavoisier – 01960 PERONNAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Bourg en Bresse 522 138 197, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Représentée par son représentant légal, Monsieur Franck REBEIZ.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES

Dissolution de la société
Nomination d'un liquidateur amiable
Détermination du siège de la liquidation

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissolution de la société à compter de ce jour, soit le 2 avril 2014.

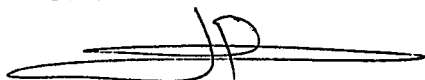
DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que Monsieur Franck REBEIZ sera le liquidateur amiable de la société 2R SECURITE PRIVEE.

TROISIEME DECISION

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, Monsieur Franck REBEIZ demeurant 310 cours Emile Zola – 69100 VILLEURBANNE, pour toutes les correspondances.

Monsieur Franck REBEIZ
Président



Enregistré à : SIE DE BOURG EN BRESSE

Le 11/04/2014 Bordereau n°2014/680 Case n°18

Ext 2495

Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
Le Contrôleur des finances publiques

